



Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire **- Réfection des façades avec isolation** **périphérique des murs et isolation de** **la toiture., Riddes**

Titre du projet de construction

Réfection des façades avec isolation périphérique des murs et isolation de la toiture.

Numéro pour consultation eConstruction
e70a13ef

Requérant(e)

Jean-Mathieu Crettenand

Auteur(e) de plans

Jean-Mathieu Crettenand

Parcelle

Parcelle 1989, No Folio 13, Lieu-dit Pré Giroud

Coordonnées

2'583'089 1'113'387

Propriétaire

Jean-Mathieu Crettenand

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone habitations collectives

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes
Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 20.07.2026

Date de publication

19.06.2026

Avis officiels généraux et annonces

Autre avis officiel

Autre avis – Sommaton, Riddes

Titre de l'avis

Sommaton

Contenu de l'avis

L'Administration communale de Riddes somme le propriétaire du véhicule Honda CR-V, vert, anciennement immatriculé GE 897'758, au nom de M. MAY Mathieu, abandonné à la route de la Forêt Verte, à La Tzoumaz, de venir récupérer son véhicule dans un délai de dix jours dès la présente publication auprès de la Police municipale de Riddes.

Passé ce délai, le propriétaire sera censé avoir fait abandon de son droit de propriété et la Commune de Riddes en disposera, conformément à l'art. 729 du Code Civil Suisse.

Moyen de droit / Consultation

Police municipale de Riddes

Rue du Village 2

1908 Riddes

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

10 jours

Expiration du délai: 30.06.2026

Date de publication

17.06.2026